



**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 21 février 2022**

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. BOULLEE Luc.

Etaient présents : Mmes BIRY, GOETSCH-CHARTON
MM. BERMON, BOULLEE, CUCUEL, DERRIER,
DORMEAU, GUYOT, QUIRICI
Etaient absentes : Mmes LAVILLE, REINHARD
Secrétaire de séance : M. DORMEAU

ORDRE DU JOUR

RAPPORT QUINQUENNAL 2016-2020 CLECT

M. GUYOT présente le rapport qui précise les transferts de charge à la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt. Cette commission (CLECT) se réunit chaque année pour évaluer ces transferts.

Les derniers transferts :

- ✓ Transports scolaires
- ✓ Prise en charge du contingent incendie
- ✓ Très haut débit
- ✓ Compétence GEMAPI

FORMALISATION PACTE FINANCIER 2021-2027

Le maire expose que le pacte financier et de solidarité 2015-2020 a pris fin au 31 décembre 2020 et un travail collectif entre la CCPH et ses communes a été conduit à l'occasion de 3 réunions de travail animées durant cette année par le consultant KPMG afin de doter la CCPH d'un nouveau pacte financier pour la période 2021-2027.

Des enjeux ont été retenus :

- ✓ Compenser les communes de la fiscalité prélevée lors du pacte 2005-2020.
- ✓ Assurer la garantie de la DGF.
- ✓ Préserver le FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales). Verlans perçoit 6.000 € annuellement de ce fonds.
- ✓ Mettre en place un fonds de concours aux communes. Verlans percevra 14.000 € répartis sur les 6 ans qui viennent.
- ✓ Continuer à développer la mutualisation des services.
- ✓ Envisager une hausse de fiscalité du bâti en concordance entre les villages et la CCPH.

RAPPORT D'ACTIVITES CCPH

Chaque conseiller a reçu ce rapport qui montre le travail important fait par la CCPH et qui n'appelle aucune remarque.

SITUATION FINANCIERE

Pour résumer l'année 2021, les dépenses se montent à 100 634 € et les recettes à 136 118 €.

TRAVAUX A VENIR

Afin de préparer le budget, le maire demande aux conseillers quels seront les travaux à prévoir pour 2022.

- ✓ Il présente le devis de l'entreprise BILLOTTE pour la création d'un mur de soutènement de chaussée de 12 mètres de long face au 8 rue Les Jardins du Cruay : il s'élève à 8 856 €. La commune ne peut pas se permettre une telle dépense. Des subventions seront demandées et le propriétaire sera sollicité pour une participation à la dépense. Une décision sera prise après réponses sur ces deux derniers points.
- ✓ Il faudra effectuer des réparations sur le clocher, des tuiles et des tôles ont bougé après les périodes de grand vent.
- ✓ La création d'une boîte à livres sera à l'étude.
- ✓ Une lanterne de rue sera à déplacer.
- ✓ Des reprises sur la voirie seront nécessaires.

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Redevance assainissement : le coût du traitement augmente de 0,05 € par m³. Le tarif passera de 1,25 € à 1,30 € le m³.
- ✓ Le SIED se propose d'entretenir le réseau d'éclairage public pour un coût annuel de 600 €. Trouvant ce coût trop important, le Conseil ne donne pas suite.
- ✓ Pour que le PLUI soit validé, il faut qu'un village accepte sur son territoire l'installation d'une aire de 5 places pour les gens du voyage. Pour l'instant, aucune commune de la CCPH ne s'est portée volontaire.
- ✓ M. QUIRICI fait part de remarques concernant le règlement du PLUI qui apparaît très restrictif et ne convient pas pour un village tel que Verlans. M. BOULLEE indique qu'il s'agit d'un projet et qu'il fera remonter toutes les remarques et, si besoin, demandera qu'une réunion soit mise en place pour l'étudier.
- ✓ Une entreprise est retenue pour nettoyer le ruisseau. La société BINDIT en prendra la moitié à sa charge et la CCPH l'autre moitié.